



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC LE HAUT-SAINT-LAURENT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRYSTOSTOME

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement suivant :

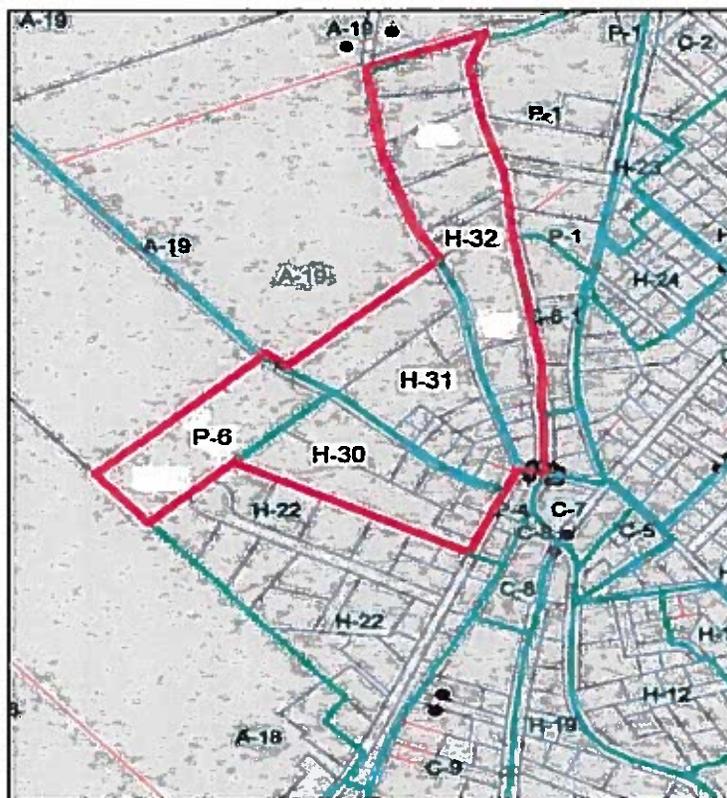
084-2023-17 modifiant le règlement de lotissement numéro 084-2004 afin d'intégrer les normes de lotissement pour les zones H-30, H-31, H-32 et P-6 à la grille des spécifications

Avis est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme que :

1. Lors de la séance ordinaire du 6 mars 2023, le conseil municipal de la municipalité de Saint-Chrysostome a adopté, par résolution, le projet de règlement numéro 084-2023-17 modifiant le règlement de lotissement numéro 084-2004 afin d'intégrer les normes de lotissement pour les zones H-30, H-31, H-32 et P-6 à la grille des spécifications.

Les zones concernées par le projet de règlement 084-2023-17 sont situées à l'ouest de la rivière aux Anglais et à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

Elles sont délimitées en rouge sur l'illustration ci-dessous le suivant :



2. Qu'une assemblée publique de consultation sur ces projets de règlements, aura lieu **le 18 avril 2023 à 18h30**, au Centre culturel Dr Marc Hétu situé au 624, rue Notre-Dame. Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou une personne désignée par celui-ci, expliquera le contenu de ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Le conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement.

3. Le projet de règlement 084-2023-17 ci-haut mentionné peut être consulté à l'Hôtel de ville de la Municipalité de Saint-Chrysostome situé au 624, rue Notre-Dame, 2e étage, Saint-Chrysostome durant les heures normales d'ouverture ainsi que sur le site Internet de la municipalité.
4. Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Avis public donné à Saint-Chrysostome, ce 29 mars 2023.

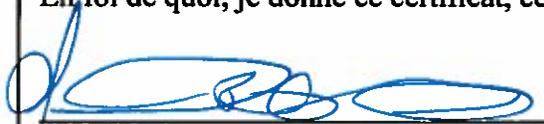


Manuel Bouthillette
Directeur générale et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Manuel Bouthillette, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Chrysostome certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci à trois endroits différents dans la municipalité ce 29 mars 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 29 mars 2023.



Manuel Bouthillette
Directeur général et greffier-trésorier